

# Conseil Municipal du 22 mars 2018

---

## Conseil Municipal du 22 mars 2018

• 00:00:00 -

### Ouverture du conseil municipal

Accueil de la nouvelle directrice générale des services.

Mise à disposition du salle pour les groupes d'opposition (le lieu n'a pas été précisé)

### I/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2017

• 00:13:00 -

### II/ Décisions prises par Le Maire

Travaux de remplacement complet de la chaudière de la mairie 38K€

• 00:21:00 -

### III/ Points soumis au Conseil Municipal

• 00:21:00 -

#### 01. Election d'un nouveau représentant du Conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS suite à démission



Souhait de Huguette LANGER de démissionner

• 00:22:00 -

#### 02. Révocation du représentant actuel du conseil d'administration de la SORGEM et désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale et l'Assemblée Spéciale de la SORGEM



Francois Dhondt :

Quel bilan concernant l'augmentation de capital de la SORGEM ?

• 00:28:00 -

#### 03. Budget Prévisionnel communal 2018 - Rapport d'Orientations Budgétaires



infos diverses : dépassement des 200000 habitants sur Cœur d'Essonne (Villiers : 4476 habitants)

Evocation de la suppression de la taxe d'habitation, suppression des emplois aidés (x3)...

Perspectives économiques

Poids de la dette (résultat de clôture : 388 640 € contre 592182 € sur N-1)

Les 4 objectifs présentés :

- sans avoir recours à l'emprunt,
- sans augmentation de la fiscalité malgré les dégrèvements annoncés sur la taxe d'habitation,
- en minimisant les travaux d'investissement,
- en prévoyant la cession d'un terrain communal rue Gabriel Péri.

#### LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET COMMUNAL 2017

• Section de fonctionnement

- dépenses: 4 463 342,37 €

- recettes : 4 851 982,21 €

> clôture excédentaire de 388 639,84 €

• Section d'investissement

- Dépenses : 836 754,05 €

- Recettes: 1226 314,52 €

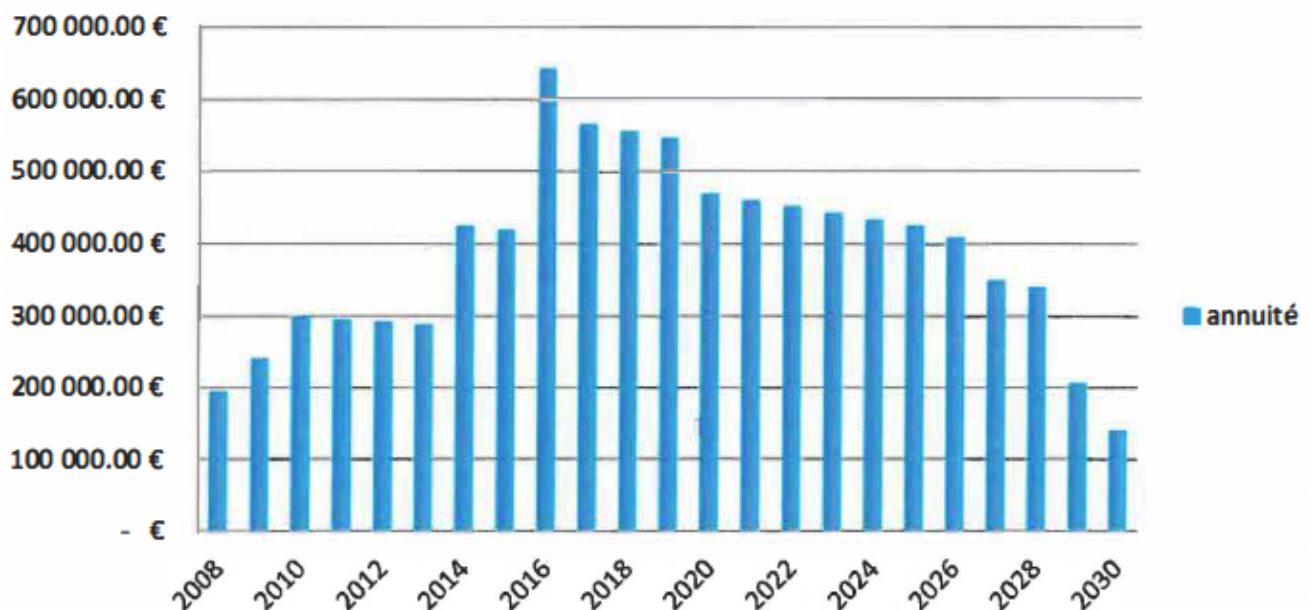
> clôture excédentaire de 389 560,46 €

- Restes à réaliser de 2017 reportés sur 2018: 226 606,38 €

- Restes à recouvrer de 2017 reportés sur 2018: 147 920,48 €

Annuité de la dette 2018 : 556 415 €.

### extinction de la dette



Les recettes des produits de services restent stables. Une augmentation de 2,5 % est prévue en fonction de la réactualisation de toutes les prestations proposées aux Villiérais. Les effectifs sont en

augmentation à compter de la prochaine rentrée scolaire 2018/2019 puisqu'une 14ème classe devrait ouvrir en école élémentaire.

IMG cantine, service

Personnel : l'augmentation plafonnée à 5 %.

Evaluation : 2 992 096 €.

• 00:0:47 -

Les municipalités n'ont plus la main concernant le sujet de la construction des logements sociaux > Préfecture.

• 00:0:55 -



Questions sur la maîtrise des dépenses de fonctionnements

• 00:1:01 -



réflexion 'politique' sur la responsabilité de l'état

• 00:1:07 -

subventions des associations



Comité des fêtes en sommeil

COV, en tant que tel, n'existe plus

• 00:1:16 -



Remarque sur le PLU, le statut 2AU, confidences du commissaire enquêteur...

• 00:1:20 -



échange sur la future réalisation de 80 logements pour personnes âgées aux

Senillières

• 01:32:00 -

#### **04. Révision des droits de voirie et d'occupation du domaine public pour l'année 2018**

• 00:1:37 -

Polémique sur l'absence débat au mois de décembre sur l'augmentation des 2,5%

FD cette décision est illégale et les villiérais sont en droit de contester leurs factures depuis Janvier

PW Qui a 'suggéré' 2,5 ? l'état ?

Retrait de la Révision

#### **05. Révision des tarifs de prestations de cantine, d'accueils périscolaires, d'accueil de loisirs, d'études surveillées et de portage de repas pour l'année 2018**

<b>TARIFS PRESTATIONS MUNICIPALES</b>	<b>2018</b>
	-
Repas enseignant :	4,90 €
Repas personnel communal :	3,09 €
Repas personne extérieure :	7,56 €
<b>CANTINE :</b>	
QF de 0 à 440 € :	1,45 €
QF de 441 à 1335 € :	0,0048729*QF - 0,69032812 €
QF + de 1335 € :	5,81 €
HC :	7,56 €
PAI :	25% du prix normal
<b>ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR (goûter Inclus) :</b>	
QF de 0 à 440 € :	1,23 €
QF de 441 à 1335 € :	0,00463578*QF - 0,80883099 €
QF + de 1335 € :	5,38 €
HC :	6,73 €
<b>ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN ET POST ETUDE :</b>	
QF de 0 à 440 € :	0,42 €
QF de 441 à 1335 € :	0,00115005*QF - 0,08157076 €
QF + de 1335 € :	1,45 €
HC :	2,32 €
<b>JOURNEE ACCUEIL DE LOISIRS (Tarif hors repas à ajouter) :</b>	
QF de 0 à 440 € :	2,79 €
QF de 441 à 1335 € :	0,009153*QF - 1,23654395 €
QF + de 1335 € :	10,98 €
HC :	20,97 €

## 06. Révision des tarifs des prestations jeunesse pour l'année 2018

TARIFS JEUNESSE	2018
	-
<b>ADHESION ET ACTIVITES JEUNESSE</b>	
Adhésion annuelle activités jeunesse - Villiérais	9,48 €
Adhésion annuelle activités jeunesse - Hors Commune	19,07 €
Boisson, Confiserie, Glace - Villiérais	0,70 €
Boisson, Confiserie, Glace - Hors Commune	0,70 €
Sorties ou activités à partir du 1er € -Villiérais	Application du Quotient Familial
Sorties ou activités à partir du 1er € - Hors commune	100% du coût
<b>CLAS</b>	
De 0 à 440	4,14 €
De 441 à 1335	$0,00579418 * QF + 1,5847651$ €
au-delà de 1335	9,32 €
Hors commune	10,35 €
<b>TRANCHES pour sorties payantes</b>	<b>PRISE EN CHARGE DES FAMILLES</b>
De 0 à 440	22%
De 441 à 1335	$(0,00087151 * QF) - 0,16346\%$
Au-delà de 1335	100%
Hors commune	100%

## 07. Révision des tarifs du cimetière pour l'année 2018

• 01:47:00 -

## 08. Révision des tarifs de location des salles pour l'année 2018

• 01:47:00 -

## 09. Révision des tarifs des photocopies en mairie pour l'année 2018

• 01:48:00 -

## 10. Participation financière au CLIC Orgessonne- année 2018

Pour infos, les missions du CLIC Centre Local d'Information et de la Coordination en gérontologie

- Accueil, écoute, information et orientation des personnes âgées de 60 ans et plus, de leur famille et des professionnels
- Evaluation des besoins en milieu habituel de vie, proposition d'un plan d'aide personnalisé, en tenant compte de la situation de la personne, de ses souhaits et de la réalité du terrain ;
- Mise en œuvre de ce plan d'aide, de son suivi et de son adaptation le cas échéant ;
- Actions collectives d'information, de prévention et d'éducation pour la promotion de la santé.

La participation financière pour l'année 2018 : 2 665,20 €/2018

• 01:52:00 -

## 11. Autorisation donnée au maire de signer la convention entre la commune et GRDF en vue de l'occupation du domaine public/privé immobilier communal

## **dans le cadre du déploiement de compteurs communicants gaz**



Gilles Fraysse :

Discussion sur le caractère obligatoire de la mise en place de ces nouveaux compteurs.  
Absence de négociation commerciale.

• 02:006:00 -

### **12. Approbation de la modification des nouveaux statuts du SMOYS**

• 02:008:00 -

### **13. Retrait de la délibération n°2011-061 relative à l'échange de parcelles agricoles**

• 02:10:00 -

### **14. Modification du tableau des effectifs - suppression de postes**

2 suppressions :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps complet.



« il n'y pas eu de conflits »

**ETAT DU PERSONNEL**  
mise à jour DCM 22 mars 2018

• 02:17:00 -

GRADES	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>				
D.G.S.	A	1	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>				
Attaché Principal	A	0	0	0
Attaché	A	2	1	0
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1	1	0
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	1	1	0
Adjoint Admin.Principal de 2ème classe	C	4	4	0
Adjoint Administratif Territorial	C	<del>8</del> 10	10	0
<b>TOTAL secteur administratif</b>		<b>17</b>	<b>17</b>	<b>0</b>
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>				
Ingénieur Principal	A	1	1	0
Ingénieur	A	1	0	0
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1	0
Agent de maîtrise principal	C	1	0	0
Agent de maîtrise	C	3	2	0
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	3	3	0
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	3	2	0
Adjoint Technique Territorial	C	17	14	1
<b>TOTAL secteur technique</b>		<b>29</b>	<b>22</b>	<b>1</b>
<b>SECTEURS MEDICO SOCIAL ET SOCIAL</b>				
Psychologue territoriale	A	1	1	1
Educateur Principal de jeunes enfants	B	1	1	1
Educateur de jeunes enfants	B	3	2	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	5	4	0
Agent spéc. Ppal Des écoles maternelles 2ème classe	C	4	2	0
<b>TOTAL secteur médico social</b>		<b>14</b>	<b>10</b>	<b>2</b>
<b>SECTEUR CULTUREL</b>				
Adjoint du Patrimoine de 2ème classe	C	1	0	0
<b>TOTAL secteur culturel</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SECTEUR ANIMATION</b>				
Animateur	B	4	4	0
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	C	1	2	0
Adjoint d'Animation Territorial	C	22	21	
<b>TOTAL</b>		<b>27</b>	<b>27</b>	<b>0</b>
<b>EMPLOIS AIDES</b>				
	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
Contrat d'apprentissage		1	0	0
Emploi d'avenir		4	3	0
<b>TOTAL</b>		<b>5</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>AGENT RECENSEUR</b>				
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>EFFECTIF TOTAL</b>		<b>93</b>	<b>79</b>	<b>3</b>

**IV/ Questions diverses**

Organigramme du personnel distribué aux conseillers  
Projet de territoire

• 00:2:20 -



Francois Dhondt : question écrite concernant la qualité d'écoute des services à propos de litiges privés (par ex. Rue Salvadore Allende, problème de haie)